EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du TARN

Séance du 25 Janvier 2022

Etaient présents :

Mme BELOU **Présidente**Mme GERAUD - Mme BIBAL-DIOGO - M. FABRE - M. BALARDY - M. ABUSHAWISH

Administrateurs

Etaient absents ou représentés :

Mme DURAND

Administrateurs

Autorisation d'emprunt : Réalisation d'un contrat de prêt de 500 000 € consentis par Action Logement. Cet emprunt est contracté pour le financement d'une opération de construction de 20 logements à GAILLAC Poujoular.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt PLAI :

Montant : 150 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 40 ans

Différé : Néant Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 225 pb avec un taux

plancher de 0,25% TAEG : 0.25%

Prêt PLUS :

Montant : 350 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 40 ans

Différé : Néant Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 225 pb avec un taux

plancher de 0,25% TAEG : 0.25%

A cet effet, il est demandé au Bureau d'autoriser son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

A l'unanimité, le Bureau autorise le Directeur Général, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et de réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

.....

Pour extrait certifié conforme, Le Directeur Général,